



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

défense et usage

Question écrite n° 46715

Texte de la question

M. Jacques Myard appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur les curieux manquements de l'administration française dans son soutien à la défense de la langue française et de la francophonie, alors que la langue et la culture françaises jouissent toujours d'un grand intérêt dans de nombreux pays, au-delà même du cadre traditionnel de l'espace francophone. Ainsi, alors que le français est depuis leur création par Pierre de Coubertin la langue officielle des jeux Olympiques modernes, malgré les investissements de la France, les engagements de la ville d'Athènes, et les promesses du comité d'organisation des Jeux, l'usage du français a été maltraité à Athènes. De nombreux discours officiels n'ont pas été traduits, et aucune incrustation sur les images télévisées n'ont figuré en français. Pourtant la France avait accordé au comité d'organisation une aide financière afin d'assurer la présence du français aux jeux Olympiques. Plus grave encore, alors que la candidature de la ville de Paris à l'organisation des jeux Olympiques pour 2012 pourrait être l'occasion de rappeler l'importance de la francophonie dans le monde sportif, le président du groupement d'intérêt public de la candidature de Paris pour les jeux Olympiques de 2012, qui s'est rendu à Athènes à l'occasion des Jeux a présenté la candidature de Paris dans une conférence de presse en anglais, ce qui est proprement scandaleux et mérite une mise à pied immédiate. En outre, lors de la traditionnelle conférence des ambassadeurs le 26 août 2004 au ministère des affaires étrangères, le ministre des affaires étrangères a eu lui-même la surprise de visionner un film censé faire la promotion de l'économie française en anglais ! Sic transit gloria Galliae ! L'article II de la Constitution dispose clairement que « la langue de la République est le français », et notre langue est à ce titre l'un des vecteurs essentiels de la cohésion nationale. Quant à la francophonie dans le monde, elle est un moyen et un atout essentiels pour assurer la présence et le rayonnement de la France dans le monde. Néanmoins, pour ne pas devenir une simple idée abstraite, elle doit être au coeur même de l'action du Gouvernement dans tous les domaines politiques, économiques, sociaux et internationaux. Il lui demande en conséquence s'il entend donner des instructions claires à tous les fonctionnaires de l'État ainsi qu'aux ministres pour qu'ils défendent notre langue, et s'il est déterminé à prendre des sanctions à leur encontre en cas de manquement.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire, évoquant à juste titre le rayonnement de la langue et de la culture françaises dans de nombreux pays, a bien voulu appeler l'attention du ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la présence de notre langue lors des jeux Olympiques d'Athènes, ainsi que sur les moyens déployés en d'autres circonstances par le Gouvernement pour assurer la promotion du français et des réalisations de notre pays, notamment en s'appuyant sur les fonctionnaires de l'État. En raison du lien vivace de la France avec le renouveau de la tradition olympique, le déroulement des jeux d'Athènes, auxquels ont assisté 2 000 à 3 000 francophones (9 % de la fréquentation étrangère), a retenu la plus grande vigilance du Gouvernement. Des efforts en faveur de la présence du français avaient été engagés depuis quatre ans par la France puis, à partir du printemps 2004, par la Francophonie multilatérale auprès du Comité d'organisation « Athènes 2004 » et de la ville d'Athènes. Comme l'a indiqué dans son rapport le grand témoin francophone

désigné par le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, les cérémonies protocolaires qui ont marqué l'ouverture et la clôture des Jeux ont, si l'on excepte les discours officiels, offert à la langue française une réelle tribune, assurant ainsi naturellement la reconnaissance entière de son statut de langue internationale et de langue olympique. Selon ce rapport, la forte médiatisation de ces événements retransmis dans le monde entier a assuré au français une réelle visibilité à l'occasion des Jeux. La culture française a également été présente dans le cadre de l'Olympiade culturelle organisée en Grèce de 2000 à 2004 et, pendant les Jeux, à travers une série de manifestations grand public, expositions ou spectacles de rue. Une action conséquente et résolue des ministères français concernés a été menée pour aider le Comité d'organisation « Athènes 2004 » à assurer le respect de l'article 27 instituant le français et l'anglais langues officielles, étant entendu que cet article, pas plus que le cahier des charges défini par le Comité international olympique, ne constitue une définition contraignante de la place du français ni une référence pour l'emploi des langues de signalisation. Les opérations de formation de traducteurs et de personnels francophones, la tenue à jour d'un site Internet très détaillé, pour la première fois directement accessible en français, la signalisation en français dans les stades, ainsi que la diffusion locale de publications en français, ont été menées à bien. D'une manière générale, souligne le rapport du grand témoin, des moyens très importants, tant humains que matériels ont été déployés dans le domaine de la traduction en vue de respecter l'article 27 de la Charte olympique. Une telle coopération devait permettre au Comité d'organisation des Jeux, soumis à de fortes sollicitations des sociétés de publicité et investisseurs privés et à la nécessité d'utiliser la langue grecque, de ménager au français un usage conforme à la culture olympique. Toutefois, au vu de la mise en oeuvre de cette coopération sur le terrain, l'examen détaillé de la situation du français permet de livrer un double diagnostic que le rapport formule ainsi : rarement pour des jeux Olympiques, la langue française n'avait été aussi bien défendue, à la fois par les autorités athéniennes et les diplomates francophones sur place ; et pourtant, les millions de francophones, spectateurs présents à Athènes ou téléspectateurs devant leur petit écran, ont eu le sentiment que leur langue avait été marginalisée. Tirant les leçons de ce constat, le Gouvernement est résolu à soutenir les efforts de la francophonie pour amplifier la place du français aux jeux d'hiver de 2006 à Turin puis aux jeux de Pékin en 2008. Le rapport du grand témoin contient à cet égard une série de propositions d'actions, dont la première est la conclusion d'un accord-cadre de coopération entre l'OIF et le CIO concernant les obligations linguistiques découlant de l'article 27 de la Charte olympique. Par ailleurs, le rayonnement économique de la France, composante de son influence dans le monde, passe par une politique rénovée de promotion des produits et des idées françaises à l'étranger, dont un vecteur important, mais non exclusif, est la langue française là où elle est comprise. Le Gouvernement encourage cette promotion, y compris par l'audiovisuel. Sur un plan général, la promotion de la France en tant que terre de la culture et des arts, puissance industrielle, scientifique et commerciale ou pays des sports ne peut que servir la politique ambitieuse, déterminée et renouvelée que le Gouvernement entend mener en faveur de la langue française. Le Premier ministre a donné, par circulaire en date du 14 février adressée à l'ensemble des membres du Gouvernement, des instructions visant à assurer sa primauté sur le territoire national et son rayonnement sur la scène internationale. Il a notamment rappelé aux agents de l'État que leurs concitoyens attendent qu'ils montrent l'exemple dans l'utilisation de la langue française. Le ministère des affaires étrangères a assuré à cette circulaire une très large diffusion en précisant les modalités d'application des instructions reçues et en invitant les chefs des postes diplomatiques et consulaires à signaler tout manquement au respect de celles-ci. Dans plusieurs cas, ceux-ci ont alerté le ministère des affaires étrangères et sont intervenus pour maintenir la présence de notre langue.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Myard](#)

Circonscription : Yvelines (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46715

Rubrique : Langue française

Ministère interrogé : coopération

Ministère attributaire : coopération

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 septembre 2004, page 7073

Réponse publiée le : 30 novembre 2004, page 9427